

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er août 2000
Français
Original: anglais

**Lettres identiques datées du 30 juillet 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir copie d'une lettre de M. Mohamed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, en date du 27 juillet 2000, concernant l'agression flagrante continuelle perpétrée par les aviations des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne illégitimes. En effet, ces aviations ont, au cours de la période du 17 au 23 juillet 2000, effectué 132 sorties, 62 depuis l'Arabie saoudite, 28 depuis le Koweït et 42 depuis la Turquie. Le Ministre demande au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui est la sienne concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ainsi que des États qui apportent un soutien logistique à cette agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, afin de mettre un terme à leur agression continuelle injustifiée contre un État indépendant et souverain et de mettre définitivement un terme à cette agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(Signé) Saeed H. **Hasan**

Annexe aux lettres identiques datées du 30 juillet 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni ont continué à violer l'espace aérien iraquien, en décollant de leurs bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie. Au cours de la période du 17 au 23 juillet 2000, elles ont effectué 132 sorties, 62 depuis l'Arabie saoudite, 28 depuis le Koweït et 42 depuis la Turquie, comme précisé ci-après :

1. *Région nord* : 42 sorties. Vitesse : 720 à 780 km/h. Altitude : 6 000 à 12 000 m. Les détails sont indiqués ci-après :

a) Le 18 juillet 2000, à 10 h 5, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces appareils ont effectué 16 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Tell Afar, Mossoul, Zakho et Arbil. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 12 h 30;

b) Le 19 juillet 2000, à 10 h 25, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, F-16, Torpedo et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces avions ont effectué 10 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les avions en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Aqra, Bibou, Zakho et Arbil. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 12 h 25;

c) Le 20 juillet 2000, à 10 h 17, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, Torpedo et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces avions ont effectué 16 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Ces avions ont survolé les régions de Dahouk, Aqra, Zakho, Rawandouz, Doukane et Arbil. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 15.

2. *Région sud* : 90 sorties. Vitesse : 720 à 780 km/h. Altitude : 9 000 à 13 000 mètres. Les détails de ces sorties sont indiqués ci-dessous :

a) Le 17 juillet 2000 à 8 h 32, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, Torpedo et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien. Ils ont effectué 12 sorties, 10 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien et deux sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Les avions en question ont survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Salmane, Artaoui, Taqtaqana, Chinafiya, Chatra, Lassaf et Joulaïba. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 9 h 15;

b) Le 18 juillet 2000 à 8 h 40, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15 en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Ces avions ont effectué quatre sorties, deux en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et deux en provenance de l'espace aérien koweïtien en bénéficiant de l'appui d'appareils de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Artaoui, al-Ahfar et al-Mouaniya. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 9 h 50;

c) Le 20 juillet 2000, à 8 h 35, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Ces avions ont effectué 14 sorties, 10 en provenance de l'espace aérien saoudien en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et quatre en provenance de l'espace aérien koweïtien en bénéficiant de l'appui d'appareils de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Salmane, Imara, Kout, Diouaniya, Na'amaniya, Qorna, Lassaf, Joulaïba, Bassorah, Chinafiya, Roumaïtha, Najaf et Achbija. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 9 h 30;

d) Le 21 juillet 2000, à 8 h 50, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-16, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien. Ces avions ont effectué 22 sorties, 14 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace saoudien et huit en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Samaoua, Nassiriya, Qal'at Soukkar, Chinafiya, Lassaf, Bassorah, Noukhaïb, Najaf, Diouaniya, Qal'at Saleh, Qorna et Imara. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 5;

e) Le 22 juillet 2000, à 9 h 25, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18 et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Ces avions ont effectué 22 sorties, 14 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'appareils de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et huit en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Samaoua, Nassiriya, Joulaïba, Najaf, Hayy, Rifa'i et Bassorah. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 40;

f) Le 23 juillet 2000, à 16 h 57, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, F-16, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud. Ces avions ont effectué 16 sorties, 12 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de

l'espace aérien saoudien, et quatre sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Samaoua, Nassiriya, Qorna, Qal'at Soukkar, Jaloub al-Hayy, Taqtaqana, Achbija, Bassorah et Imara. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 18 h 10.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Mohammad Saïd **Al-Sahaf**